

LA NOUVELLE VAGUE EN MATERIE D'ACTIVITES NAUTIQUES: BIEN SE COMPORTER!



POUR FAVORISER LA COHABITATION
HARMONIEUSE ENTRE LES DIVERS UTILISA-
TEURS DU LAC, VOICI QUELQUES
BONNES PRATIQUES A SUIVRE :

1. Respectez les zones de vitesse
restreinte : dans les premiers 100
mètres de la rive, la vitesse maximale
réglementée est de 10 km/h (6 mph).

2. Pour les débutants, les vitesses recom-
mandées sont de 8 à 12 mi/h pour les
enfants ou de 15 à 20 mi/h pour les
adultes. Aussi, remplissez les ballasts
seulement lorsque c'est nécessaire.

3. Lorsque le planchiste tombe, mettez le moteur au
neutre, puis tournez le volant de l'embarcation dans
le sens opposé au planchiste; le bateau ralentira et
tournera sur lui-même. Vous pourrez alors vous diriger
lentement vers le planchiste, sans mettre sa vie en
danger ni faire de vagues inutilement.

Station de lavage
/ Boat wash

Descente à bateaux public
/ Public boat launch

Bouée à 100 m de la rive
/ buoy 100 m from the shore

États-Unis



La pratique d'activités nautiques générant
de grosses vagues est recommandée à
plus de 250 mètres des rives.



5. Lorsque vous pratiquez des activités
nautiques, vous devez obligatoirement avoir
dans l'embarcation : une vigie, des
vêtements de flottaison pour toutes les
personnes à bord et une place assise
disponible pour le planchiste.

LAC **MEMPHRÉMAGOG** LAKE

Zone de 0-10 km/h (100 mètres de la rive)
/ Zone 0-6 mph (100 meters from the shore)

Zone de vagues restreintes
/ no big wave zone

Zone sans restriction (max 70 km/h)
/ No restriction zone (max 43 mph)

Visionnez la capsule vidéo au www.mrcmemphremagog.com/suivez-la-vague

SAVIEZ-VOUS QUE?

Les vagues surdimensionnées créées par les bateaux lors de la pratique d'activités nautiques peuvent se déplacer sur plus de 250 mètres.
Lorsqu'elles se brisent sur les berges, les vagues endommagent les terrains, créent de l'érosion, fragilisent les écosystèmes et brouillent l'eau.
De plus, les vagues surdimensionnées peuvent compromettre la sécurité des baigneurs et des personnes à bord d'embarcations non motorisées (canot, kayak, voilier, planche à voile, etc.).

SOYEZ COURTOIS!
RESPECTEZ LES ZONES DE VAGUES RESTREINTES.